



entretien d'évaluation et statistiques

Par **laradio**, le **21/11/2012** à **19:45**

Bonjour.

Il y a quelques temps j'ai lu une référence à un arrêt (de la cour de cassation, si j'ai bonne mémoire) mais je ne l'ai pas gardé.

Selon cet arrêt, dans les métiers disons "techniques" (dans lesquels la performance de chaque salarié est mesurée par des statistiques individuelles), les évaluations annuelles de ces salariés **doivent** se fonder [fluo]sur ces mesures statistiques[/fluo] plutôt que sur une évaluation des pratiques professionnelles (plus ou moins subjectives, à mon avis).

Est-ce que quelqu'un connaît cet arrêt ?

NB : je ne parle pas du récent arrêt de la cour de cassation au sujet des évaluations chez Airbus ni des autres de la même veine